

PROCES VERBAL REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février, à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal d'Arnac-Pompadour, dûment convoqué en date du 6 février, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : Alain TISSEUIL - Chantal SERRES - Daniel DUTHEIL - Marisol DELOGER - Stéphane CHOUZENOUX - Sandrine BEAUDEAU - Mickaël BICHE - Nathalie DUBOUREAU - Valérie HAUSSER - Eric MALIGNE - Frédéric MOUNET - Nathalie PLANADE - Philippe POUJOL.

Hubert BOUYSSSE, secrétaire de mairie.

Excusés et ayant donné procuration : Nathalie ERIEAU - Marc-Antoine VAYSSE

Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Ordre du jour :

- Compte rendu du conseil du 9 novembre 2022
- Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique pour l'école
- Divers projets de travaux et demandes de subventions
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Mise à disposition d'Hubert Bouysse à la communauté de communes
- Participation fiscalisée aux dépenses de la fédération d'électrification
- Questions diverses

Procès-verbal du précédent conseil (réunion du 9 novembre 2022)

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique pour l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la demande de la directrice de l'école pour l'achat d'un projecteur et d'un ordinateur portable dédié,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Accepte le devis présenté par Technique Média Informatique pour un montant de 2 500.00 € HT,
- Sollicite de l'Etat et du Département une subvention afin d'aider au financement de cette opération,
- Arrête le plan de financement suivant :

. Montant de l'achat HT	2 500.00 € HT
. Subvention Etat DETR (50 %)	1 250.00 €
. Subvention Département (30%)	750.00 €
. Part communale	500.00 €
- Atteste que cet achat ne fera l'objet d'aucun début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par les administrations concernées par l'instruction de ce dossier,
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Demande subventions pour aménagement avenue de la Libération (PAB 1^{ère} tranche)

Le Maire présente au Conseil Municipal un dossier relatif à l'aménagement de la l'avenue de la Libération préparé par le BE Dejante. L'avenue de la Libération est une voie communale très fréquentée, face à un hypermarché, faisant la jonction en plein centre-ville de la RD901 (avenue du Midi) et la RD7 (avenue du Périgord), irriguant plusieurs lotissements communaux et permettant l'accès au complexe sportif de la Forêt (piscine, tennis) et au village de gîtes de la Forêt...

Cette avenue présente aujourd'hui un mail d'arbre de part et d'autre d'une bande roulante avec des accotements engazonnés irréguliers, difficilement accessibles aux piétons car discontinus.

L'objectif est donc de créer un cheminement doux dans la banquette existante à l'arrière de l'alignement des arbres par la mise en place d'une grave enherbée, la réfection de la chaussée en enrobé, la sécurisation des flux piétons (accessibilité normes PMR), la reprise des eaux pluviales du secteur.

Il s'agit de la première tranche d'un plan d'aménagement de bourg.

Le montant estimatif s'élève à 115 349.80 € HT, soit un total global estimatif de 138 419.79 € HT.

Il propose au Conseil de déposer une demande de subventions DETR et départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de lancer cette première tranche de PAB et de retenir ce dossier du BE Dejante pour un montant estimatif de 115 349.80 € HT,

- sollicite une subvention de l'Etat (DETR) et du Département afin d'aider au financement de ce projet,
- arrête le plan de financement suivant :

Montant des travaux	115 349.80 € HT
Subvention de l'Etat (DETR) taux pivot 40 % (plafond 100 000€)	40 000.00 €
Subvention du Département (programme 2023-2025) (plafond 100 000€)	25 000.00 €
Part communale	50 349.80 €

- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Demande subvention pour désimperméabilisation des places du château et de la Poste. Fond Vert.

Le Maire présente au Conseil Municipal un dossier relatif à la désimperméabilisation des places du Château et de la Poste. Ces places sont entièrement goudronnées ou pavées, sauf l'entourage des arbres. En désimperméabilisant ces surfaces étanches avec des pavés enherbés et des revêtements drainants, cela permettrait à l'eau de s'infiltrer dans le sol, de limiter les eaux pluviales dans le réseau et les eaux de ruissellement (très importantes lors de gros orages notamment) et d'apporter un peu de fraîcheur en plein centre-ville. Par ailleurs, un système de récupération des eaux pluviales est prévu afin d'arroser les espaces verts en saison sèche, et ainsi de les pérenniser. Le cheminement des piétons et des chevaux seront revus afin de mieux les canaliser. Des arbres et arbustes seront également plantés afin de compléter les espaces verts actuels.

Le montant estimatif établi par le BE Dejante s'élève à 848 042,80 € HT, soit un total global estimatif de 1 017 651.36 € TTC.

Il propose au Conseil de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Fond Vert, du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que les places du Château et de la Poste sont très minérales et que, dans la conjoncture actuelle, il convient de les rendre le plus possible perméables,
- accepte le projet présenté par le BE Dejante relatif à la désimperméabilisation de ces deux places du Château et de la Poste dont le montant estimatif s'élève à la somme de 848 042.80 € HT,
- sollicite une subvention de l'Etat (Fond Vert), du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin d'aider au financement de ce projet,

- arrête le plan de financement suivant :

. Montant des travaux	848 042.80 € HT
. Subvention de l'Etat (Fond Vert) 35 %	296 814.98 €
. Subvention du Département (programme 2023-2025 - forfait)	25 000.00 €
. Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (base 658 158.60 ; 50%)	329 079.30 €
. Part communale	197 148.52 €

- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Demande subvention pour réfection de la clôture de l'école.

M. Stéphane Chouzenoux s'est retiré de la salle pour la présente délibération

Le Maire présente au Conseil municipal un devis établi par les Ets CHOUZENOUX concernant la réfection de la clôture de l'école maternelle.

Le devis s'élève à 6 185.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser ces travaux,

- accepte le devis pour un montant de 6 185.00 € HT, soit 7 422.00 € TTC,

- considérant le contrat de solidarité communale 2023-2025, sollicite du Département une subvention afin d'aider au financement de ces travaux,

- arrête le plan de financement suivant :

. Montant des travaux	6 185.00 € HT
. Subvention Département de la Corrèze (25 %)	1 546.25 €
. Part communale	4 638.75 €

- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote : pour 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

Ligne de trésorerie

Vu le projet de contrat du Crédit Agricole Centre France, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

Article 1 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide de reconduire auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit d'un montant maximum de **200 000 €** dans les conditions suivantes :

- . montant maximum : **200 000 €**
- . durée : **12 mois**
- . taux d'intérêt : **Euribor 3 mois + marge de 0.50 %**
- . montant minimum des tirages : **néant**
- . mode de calcul des intérêts : **nombre de jours exact/365**
- . paiement des intérêts : **trimestriel à terme échu**
- . commission d'engagement : **0.20 % soit 400 €**
- . frais de dossier : **néant**

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Centre France.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Mise à disposition d'Hubert Bouysse à la communauté de communes

Selon la nouvelle procédure, le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la mise à disposition, auprès de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, de M. Hubert Bouysse, rédacteur principal 1^{ère} classe au sein du secrétariat de mairie, à raison de 15% de son temps de travail, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Participation fiscalisée aux dépenses de la fédération d'électrification

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des services fiscaux concernant la contribution communale en faveur de la Fédération départementale d'électrification et de l'énergie de la Corrèze qui s'élève pour 2023 à la somme de 3 362 €.

La commune peut inscrire cette somme à son budget ou demander sa mise en recouvrement par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que la somme de 3 362 € sera fiscalisée et donc mise en recouvrement par les services fiscaux.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Questions diverses :

. Le maire évoque la suppression d'une classe et Marisol Deloger donne les statistiques depuis plusieurs années. Les chiffres sont malheureusement éloquents. C'est réellement dommage car les locaux ont été entièrement rénovés depuis quelques années ; la médiathèque située à proximité est ouverte à toutes les classes ; un gymnase avec un éducateur sportif est à disposition des enseignantes. Tous ces éléments sont des plus non négligeables qui devraient apporter l'adhésion des parents d'élèves.

. Le maire informe le Conseil du recrutement d'un agent contractuel en remplacement de Patrick Gervais qui va faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mai 2023.

. Il invite le Conseil à une soirée « Cas fait débat » liée à la présentation d'un livre de Christian Rémy sur l'histoire du château, édité par les Ardents Editeurs

. Une opération ramassage de déchets va être lancée en avril par le Département de la Corrèze. Le maire souhaite que les associations s'impliquent pleinement dans cette opération.

. Chantal Serres évoque une action de la Ligue contre le cancer dans le cadre d'une opération liée à la prévention du cancer colorectal : le 17 mars, une personne qui traverse tout le Département en partant du Mont Bessou fera une halte à Pompadour. Elle incite les conseillers à venir le soutenir.

. Chantal Serres informe le Conseil que la présidente du festival de la Vézère doit venir à Pompadour afin de visiter les différents lieux susceptibles de recevoir un concert en 2024 dans le cadre de ce prestigieux festival.

. Le maire fait part au Conseil que cette année, il n'y aura pas de programme de voirie, seulement du point à temps sur plusieurs voies.

. Travaux en cours sur la commune : la construction de la résidence seniors avance et les logements devraient être opérationnels pour la rentrée de septembre. La construction par la communauté de communes de la maison de santé avance bien et les travaux devraient être terminés avant l'été.

. Chantal Serres intervient pour informer le Conseil d'une présentation par la SNCF, le 4 avril, salle de la Forêt, du service Connec"Ter, transport à la demande, entre Objat et St Yrieix.

Clôture de la réunion à 23 h 00.

Le Maire,